



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte-rendu du Groupe de Travail Subdivision Insulaire 12 mai 2017 – Porto

Le Président a remercié l'ensemble des participants pour leur présence.

Adoption du projet de compte-rendu :

L. Fernandes a indiqué que le projet présenté contenait de très et trop nombreuses informations erronées. De ce fait, il ne lui semble pas possible de les rectifier, et s'opposera donc à l'adoption de ce projet. P. Melo a indiqué qu'il ne s'opposerait pas à ce compte-rendu, mais qu'il fallait que ceux-ci aillent davantage dans le détail pour mieux reprendre les différentes interventions.

Le Secrétaire Général s'est étonné de ces réactions, considérant que le projet présenté contenait déjà de nombreuses précisions. Le format de ces Comptes-Rendus est en outre similaire pour toutes les réunions du CC Sud, et s'inscrit dans une logique synthétique afin de limiter les coûts de traduction. Cela ne pose aucun problème dans le cadre des autres Groupes de Travail, et dans le cas où il y aurait une volonté de les étoffer, les coûts supplémentaires devraient être validés par le Comité Exécutif. Ces réactions sont enfin d'autant plus surprenantes que désormais, les comptes-rendus sont systématiquement relus par les Présidents avant leur diffusion. Dans le cas présent, le Président n'avait pas souhaité apporter de modifications en Octobre 2016, et aujourd'hui, il lui semble que deux optimisations rédactionnelles pourraient y être apportées. G. Rita a indiqué comprendre la volonté de synthèse de ces comptes rendus, pour peu que ceux-ci reflètent correctement les échanges durant les réunions. Cette condition est réalisée avec ce projet, et en conséquence, il souhaite qu'il soit validé.

Le projet d'ordre du jour a été validé en l'état.

Gestion de la daurade rose aux Açores :

Le Secrétaire Général a rappelé le contexte de négociations de l'an dernier, marqué par une perspective de baisse du TAC de daurade rose aux Açores, qui aurait été très impactante. Au final, un maintien des niveaux des possibilités de pêche a pu être obtenu, notamment grâce aux récents résultats de la campagne océanographique de l'université des Açores, aux résultats positifs. Cependant, la Commission a sollicité en fin d'année dernière le CIEM afin qu'il évalue le stock au regard de ces résultats, afin de confirmer ce niveau de TAC. L'avis du CIEM a en outre été élaboré en vertu d'une approche générique (Stock de catégorie 3), recommandant une capture maximale de 480 Tn en 2017 et 2018.

Le CC Sud ayant toujours déploré l'application d'une telle méthode, par cohérence, le maintien de la position du CC Sud validée en Novembre semble la plus évidente. Les Membres ont été invités à se positionner sur la meilleure ligne à tenir pour le CC Sud.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

L. Fernanandes a tout d'abord déploré l'absence de l'IPMA, jugeant nécessaire la participation des scientifiques à de tels travaux, en particulier dans le cas où les résultats de l'expertise scientifique sembleraient contraires aux ressentis des pêcheurs. Au vu de la durée nécessaire à la reconstitution du stock (8ans), il a estimé avoir des doutes quant aux résultats récemment produits. Le CC Sud doit maintenir sa position, afin d'éviter toute diminution du TAC.

G. Rita a salué les travaux menés par l'université des Açores. Il a estimé que les conditions étaient aujourd'hui réunies pour garantir le maintien du TAC, impliquant pour le CC Sud le maintien de sa position. D'autre part, il a aussi été souligné que la base scientifique supportant la prise de décision était plus favorable cette année que l'an dernier. En ce sens, la reconduction du TAC de l'an dernier apparaît au moins sinon plus raisonnable.

J. Gonçalves a souhaité préciser que le CC Sud devrait renforcer sa position, quant au maintien du TAC.

Le CC Sud maintiendra donc sa position, essaiera d'en savoir plus sur d'éventuelles négociations en cours, avant d'aviser le cas échéant.

Il semble que la stabilisation du TAC ait en outre été sécurisée au travers d'un accord sur une nouvelle taille minimale pour cette espèce. Malgré ce contexte plutôt positif, et certains points de vue largement partagés, portant sur la volonté de gestion durable de cette espèce, des échanges de vue clairement opposés ont ensuite eu lieu.

L'historique des mesures de gestion décidées a été passé en revue par plusieurs Membres (L. Fernandes, A. Silveira...), ceux-ci ne partageant visiblement pas le même point de vue. G. Rita a estimé que certaines interventions n'avaient pas leur place au sein d'une réunion du CC Sud, mais davantage dans des réunions interne aux Açores.

Gestion des échappées aquacoles de bar aux Iles Canaries :

C. Carballo a rappelé que ce projet d'avis avait déjà été discuté en octobre et Novembre au sein du CC Sud. Durant le dernier Comité Exécutif, ce projet d'avis n'avait pu être adopté, un certain d'interrogations ou de demandes de précisions étant notamment exprimées.

Ces précisions ont été apportées au sein d'une nouvelle partie 8, et portent principalement sur la dimension commerciale et les solutions réglementaires à mettre en œuvre. L'esprit de l'avis demeure identique, et vise avant tout à pouvoir mettre en place un plan de contingentement en cas d'échappées massives, afin de limiter les impacts environnementaux. Afin de renforcer ses chances d'aboutir, quant aux solutions à mettre en place, l'avis ouvre la porte à toutes les solutions qui pourraient être mises en œuvre.

F. Portela Rosa a indiqué que cet état de fait était principalement de la responsabilité du gouvernement des Iles Canaries. Il lui a semblé qu'il fallait maintenir la position favorable du





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

CC Sud quant à ce projet d'avis. L'ensemble des Membres partageant ce point de vue, le projet d'avis sera donc transmis au Comité Exécutif.

Demandes d'exemptions aux Iles Canaries :

C. Carballo a rappelé les objectifs du projet d'avis, ainsi que la nature des problèmes ayant amené le secteur des Iles Canaries à faire cette proposition. Ce projet, déjà discuté en Octobre, a été modifié, afin d'en restreindre le champ d'application aux Iles Canaries. Les problèmes identifiés ne semblent en effet pas concerner les Açores ou Madère.

Cette volonté de restriction géographique a été appréciée, et le projet a ainsi été validé. Il sera donc présenté au Comité Exécutif.

Point d'information relatif à la préfiguration du CC RUP :

Comme d'habitude, le Secrétariat a placé sur le site Internet de cette réunion les derniers éléments d'actualité relatifs à ce sujet, et a invité les participants à partager les informations dont ils disposaient afin que tous les Membres soient informés de la situation.

L'actualité la plus importante concerne une réunion tenue à Bruxelles fin mars, durant laquelle, selon un Communiqué de Presse, un accord aurait pu être obtenu entre les secteurs des 3 Pays concernés, quant à la composition du Comité Exécutif.

C. Carballo a dénoncé cette information, cet accord ne correspondant selon lui pas à ce que souhaite le secteur aux Iles Canaries. Il n'a pas encore eu le temps de s'en expliquer avec F. Gutierrez. A son initiative, une réunion sera très bientôt organisée aux Iles Canaries, associant toutes les Parties, afin d'adopter une nouvelle position de négociation. Selon toute vraisemblance, Les Iles Canaries militeront pour l'allocation de 6 sièges pour chacun des 3 secteurs. Le Compte-rendu de la future réunion sera diffusé au Secrétariat et communiqué à l'ensemble des Membres.

G. Rita a tenu à exposer que le CC RUP était le seul à ne pas être encore constitué. Au regard des efforts financiers et logistiques consentis par toutes les Parties, il ne faut plus perdre de temps, et que le processus de préfiguration soit terminé le plus rapidement possible. Il a indiqué être d'accord avec la revendication Française à 6 sièges pour le Comité Exécutif, et l'accord général quant à la localisation du secrétariat aux Açores. Il faut désormais que les Iles Canaries se positionne rapidement.

C. Carballo a rappelé son accord quant à la localisation du siège tout en indiquant que le seul point de désaccord concernait le fait que la France puisse avoir plus de sièges que l'Espagne.

S. Larzabal a précisé qu'il n'avait pas de mandat de négociation pour cette réunion. Il avait cru comprendre qu'un accord satisfaisant avait pu être trouvé fin mars à Bruxelles. Si tel n'est pas le cas, il en informera les représentants des RUP français.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

C. Canha a indiqué que le CC RUP créerait plus de problèmes qu'il n'en solutionnerait, ce qui ne lui a pas semblé cohérent. Selon elle, les RUP Françaises sont le vestige de du passé colonial de la France ; les flottes de ces territoires n'ont aucun lien avec les flottes européennes. Pour ces raisons, et considérant que la création du CC RUP est une erreur, elle ne s'impliquera pas dans la préfiguration, et ne se positionnera ainsi pas sur les enjeux en cours.

P. Melo a estimé que la préfiguration du CC RUP était dans sa phase finale avec le traitement de ces questions liées au Comité Exécutif. Il a manifesté l'intérêt de son organisation pour en faire partie. Cependant, les choses étant peu claires pour lui aujourd'hui, il a souhaité avoir davantage d'informations, avant de confirmer son point de vue. Selon lui enfin, les ONG environnementales doivent être présentes.

S. Larzabal a tenu à rappeler que le Portugal avait aussi un passé colonial. Il a rappelé que la constitution du CC RUP était prévue dans la PCP, et que les discussions duraient depuis 3 ans.

Même si sa constitution ne semble pas satisfaire toutes les Parties, les structures qui souhaitent sa création doivent aller de l'avant, l'adhésion et l'implication étant toujours libre et volontaire.

A la suite de ces échanges, certains Membres ont tenu à préciser leur propos. Plus qu'une éventuelle objection à la création du CC RUP, c'est avant tout une meilleure communication entre les Membres intéressés qui doit être renforcée. Il a aussi été estimé qu'un important temps de préfiguration ne signifiait pas forcément une perte de temps, en ce que ce temps pouvait permettre au CC RUP de démarrer sur des bases solides. D'autre part, il a de nouveau été rappelé que la constitution du CC RUP n'impliquait pas une éviction automatique de la part des Membres de la Macaronésie.

Pour autant, la seule question qui demeure à traiter est celle de la répartition des sièges au Comité Exécutif, et il ne semble pas nécessaire dans ce cadre, sinon contreproductif, de tenter de résoudre cette question de manière ouverte.

Dans cette perspective, C. Carballo s'est engagé à revenir rapidement vers l'ensemble des Membres via le secrétariat, afin de leur communiquer une position consolidée du Secteur des Iles Canaries.

Principales conclusions :

- Daurade Rose : la position du CC Sud demeure inchangée, le TAC pour ce stock devant demeurer fixé au niveau défini par le Conseil des Ministres l'an dernier.
- Projets d'Avis : les deux projets d'Avis présentés par les Iles Canaries seront présentés au Comité Exécutif
- CC RUP : C. Carballo devra rapidement communiquer aux Membres une nouvelle proposition, quant à la composition du comité exécutif.

